Aix*Marseille université

ARRÊTÉ RECTIFICATIF
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

ELECTIONS AUX CONSEILS DES DEPARTEMENTS DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT « INFORMATIQUE et INTERACTIONS » DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DES 18 et 19 OCTOBRE 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 aout 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu le règlement intérieur modifié des départements Biologie, Chimie, Informatiques et interactions, Mathématiques, Mécanique, Physique et SATIS de l'UFR Sciences
Vu le règlement intérieur modifié de l'UFR Sciences ;
Vu les arrêtés électoraux portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des conseils des départements de l'UFR SCIENCES en date du 10 septembre 2021 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR Sciences en date du 07 septembre 2021 ;
Vu les arrêtés électoraux rectificatifs en date du 29 septembre 2021 ;
Vu l'arrêté portant organisation des bureaux de vote en date du 15 septembre 2021,
Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté portant organisation des bureaux de vote susvisé,

Arrête

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté portant organisation des bureaux de vote en date du 15 octobre 2021 susvisé est complété comme suit :

Bureau de vote du site Saint-Charles

Collèges A-B et IATSS

- Assesseur 4 (proposé par la liste « AmuChim ») : Sébastien BEASSE

Bureau de vote du site de Saint-Jérôme

Collèges A-B et IATSS

- Assesseur 3 (proposée par la liste « AmuChim »): Laurent COMMEIRAS, Yannick CARISSAN suppléant

Bureau de vote du site de Luminy

Collèges A-B et IATSS

- Assesseur 3 (proposée par la liste « AmuChim »): Frédéric BIASO, Karine ALVAREZ suppléante

Aix*Marseille université

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté portant organisation des bureaux de vote demeurent inchangées.

Article 3 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 4 : Exécution

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/10/2021

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES

Laurence MOURET